

A Mmes les députées et MM. les députés
de la région Bourgogne-Franche-Comté

VIEILLEY, le 20 mars 2025

**Objet : Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3)
A quoi sert un développement massif des Energies Renouvelables électriques ?**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous vous écrivons au nom du CRECEP (Collectif Régional de Citoyens et d'experts pour l'Environnement et le Patrimoine), qui regroupe environ 120 associations de défense de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté. www.crecep.org

Le CRECEP est membre de deux collectifs nationaux, la FED¹ et RETM², qui sont des forces proactives de proposition dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Depuis 25 ans, l'Etat a décidé de subventionner largement deux énergies renouvelables électriques, l'éolien et le solaire photovoltaïque et de les déclarer prioritaires sur le réseau. Des centaines de milliards d'Euros ont été injectés ou engagés sous couvert de « transition énergétique »³, alors que l'électricité était déjà décarbonée à 95% grâce à nos centrales nucléaires et hydro-électriques.

Le retour d'expérience de ce quart de siècle de développement de l'éolien et du photovoltaïque⁴ a fait l'objet de nombreux rapports ainsi que de deux enquêtes parlementaires.

La première pilotée par Messieurs les Députés Raphaël SCHELLENBERGER et Antoine ARMAND sur la perte de souveraineté énergétique, la seconde pilotée par Messieurs les Sénateurs Franck MONTAUGÉ et Vincent DELAHAYE sur la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050.

En substance ces commissions d'enquêtes ont mis en évidence que :

- La fermeture de FESSENHEIM n'était basée sur aucun autre critère qu'une entente politique. Le scénario 100% renouvelables, issu de l'étude RTE « Futurs Energétiques 2050

¹ Fédération Environnement Durable - <https://environnementdurable.org>

² Réseau Energies Terre & Mer - www.retm.fr

³ Voir rapport de la Cour des comptes 2018 sur le soutien aux énergies renouvelables, pages 50 à 52. [Lien](#)

⁴ Dans notre propos, le terme générique de « photovoltaïque » se réfère essentiellement aux « champs solaires et à l'agrivoltaïsme.

» (2019-2022), a été développé pour satisfaire la demande de Madame POMPILI, Ministre de l'écologie en poste, mais n'est pas tenable.

- Notre système électrique doit s'appuyer sur des moyens de productions décarbonés pilotables et maîtrisables pour préserver la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des particuliers.

La compilation d'autres rapports met en évidence d'autres conséquences très préoccupantes.

Une augmentation inexorable des coûts de l'électricité

Le prix de l'électricité a doublé pour les particuliers et triplé pour les entreprises depuis 15 ans, essentiellement à cause du développement des énergies renouvelables intermittentes (ENRi) que sont l'éolien et le photovoltaïque⁵. Cette tendance, dramatique pour la compétitivité de la France, se poursuivra inexorablement si le gouvernement maintient les objectifs de la PPE3 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie n°3).

En effet, il faudra en même temps continuer à subventionner les ENRi, financer la prolongation des centrales pilotables existantes ainsi que le développement de nouvelles, et financer une adaptation des réseaux de transmission, rendue nécessaire par la dispersion des sources de production des ENRi.

Sur ce dernier point, rappelons que chacune des deux entreprises RTE et ENEDIS a annoncé des investissements gigantesques, de l'ordre de 100 milliards d'euros. Ils devront être en grande partie financés au travers du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), ce qui se traduira in fine par une augmentation drastique des prix pour les utilisateurs.

Notons que les subventions les plus élevées par MWh vont à l'éolien maritime, auxquelles il faudra rajouter les nécessaires réseaux de raccordement réalisés par RTE. Même si le facteur de charge du maritime est meilleur que celui des éoliennes terrestres (environ 35% contre 23%), il n'en reste pas moins vrai qu'elles produisent une électricité intermittente et aléatoire qu'il faut compenser par des centrales pilotables.

Impacts de l'intermittence

Les panneaux solaires ne produisent pas la nuit, et produisent trop pendant certaines heures des jours d'été. Par ailleurs, la production solaire dans nos régions est environ cinq fois plus faible en hiver qu'en été.

Quant à l'éolien, il peut y avoir, à toute saison, des périodes d'anticyclone où il ne produit pratiquement rien.⁶

⁵ Voir en particulier rapport de la Fondation Concorde sur la « stratégie pour une électricité décarbonée.

<https://www.fondationconcorde.com/evenements/les-rapports-publies/>

⁶ Notons à ce sujet que le vent a été en moyenne plus faible en 2024 qu'en 2023, et que, malgré une hausse des mises en service d'éoliennes onshore et offshore, la production éolienne a baissé de 8,4% en 2024 (données RTE – encadré en vert clair, page 2).

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2025-01/2025-01-20-chiffres-cles-production-electricite-francaise-2024.pdf>

Comme le stockage de l'électricité ne peut se faire que dans des proportions très limitées (en pratique, quelques heures de consommation), il est nécessaire de compenser les périodes de non-production des EnRi par des centrales pilotables.

Les centrales nucléaires, qui sont en France le socle de la production pilotable, ne sont malheureusement pas adaptées aux fortes variations des énergies renouvelables, qu'elles soient cycliques sur la journée comme le photovoltaïque ou variables et aléatoires comme l'éolien.

En termes de coût, rappelons qu'une centrale (nucléaire ou hydraulique) à l'arrêt coûte presque aussi cher que si elle était en fonctionnement. Le fonctionnement des EnRi n'entraîne donc pas d'économies sur l'exploitation des centrales pilotables. Pire, les variations fortes de la production font encourir aux réacteurs nucléaires des risques de vieillissement prématuré (voir sur ce sujet le rapport du 15 janvier 2025 de Jean CASABIANCA, Inspecteur général pour la sûreté des réacteurs d'EDF.

En Allemagne, les fortes variations des ENRi sont absorbées par des centrales au charbon ou au gaz, avec le terrible inconvénient qu'elles émettent du CO2 et que par conséquent, malgré les efforts pour leur développement engagé depuis un quart de siècle, le MWh allemand émet en moyenne huit fois plus de CO2 que le MWh français.

Paradoxalement, si la France continue à développer à outrance les EnRi, elle pourrait être amenée à réinvestir dans... des centrales à gaz, avec pour conséquences une augmentation des émissions de CO2, une baisse de notre souveraineté et une nouvelle augmentation des prix.

Impacts sur l'Environnement

Les sources d'EnRi étant très disséminées sur le territoire, elles impactent beaucoup plus leur environnement que des centrales à « énergie concentrée » comme l'hydraulique ou le nucléaire.

Ainsi les éoliennes terrestres ont des impacts très importants sur le bien-être et la santé des riverains, ainsi que sur la biodiversité.

La distance minimale aux habitations (500m) n'a pas évolué alors que depuis 25 ans, la hauteur des éoliennes a été multipliée par plus que trois (70m à 240m).

Par ailleurs, la Bourgogne-Franche-Comté, terre de nichage ou de migration pour de nombreuses espèces protégées, est une région particulièrement sensible pour l'avifaune et les chiroptères.

Notons aussi qu'en ce qui concerne le béton, l'acier, les métaux comme le cuivre ou les terres rares (qui sont devenues un sujet stratégique mondial), l'éolien qu'il soit terrestre ou maritime consomme par KWh produit, beaucoup plus de ces matières que les centrales nucléaires et hydrauliques.

Impacts sur les patrimoines nationaux

Partout en France, et particulièrement dans notre région, notre patrimoine environnemental n'est pas le seul à être affecté par les EnRi. Nous pourrions citer de nombreux projets qui outragent nos patrimoines historiques, culturels ou mémoriaux.

La création d'emplois directs pour les EnRi est très faible

Les équipements pour les EnRi sont importés de Chine à plus de 50% pour les éoliennes et en quasi-totalité pour les panneaux solaires. L'exploitation est faite à distance avec un personnel réduit. En conséquence, contrairement aux centrales nucléaires et hydrauliques et contrairement

à ce qu'affirment les promoteurs, les EnRi créent très peu d'emplois en France, particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté.

Conclusion

Le développement des EnRi électriques en France mené depuis un quart de siècle n'a pas apporté la preuve de son efficacité, que ce soit au niveau économique ou au niveau de la protection de l'environnement. L'ambitieux programme « Energiewende » de l'Allemagne sur les EnRi est un échec ; les émissions de CO2 dues à la production électrique n'ont pas diminué depuis 20 ans.

Un nouveau projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), qui aurait dû être précédé par l'adoption de la Loi de programmation énergie et climat (LPEC), est en cours de consultation publique jusqu'au 5 avril. Une précédente consultation avait eu lieu en novembre 2024. Elle avait donné lieu à de nombreux « cahiers d'acteurs » qui dénonçaient majoritairement des prévisions irréalistes de croissance de la consommation. Malgré cela, contre toute logique, le nouveau projet maintient (et dans certains cas augmente) les besoins d'investissements dans les EnRi, avec un doublement de la capacité d'éolien terrestre, soit 45 GW, et une multiplication par cinq du photovoltaïque pour atteindre 90 GW.

Ce développement gigantesque ne repose sur aucune étude socio-économique. Le mettre en œuvre serait un gaspillage totalement irrationnel que la France ne peut pas se permettre. Comme l'a affirmé Bernard Accoyer, ancien Président de l'Assemblée Nationale et Président de PNC (Patrimoine Nucléaire et Climat), la France ne doit pas devenir « le pays de l'Absurdie ».

L'électricité ne représente que 25% de notre consommation énergétique. Même si cette proportion est amenée à évoluer à la hausse avec l'électrification des usages, les subventions ou financements accordés pour décarboner l'énergie doivent être orientés en tout premier lieu vers les investissements dans les énergies thermiques renouvelables comme la biomasse, la géothermie, le biogaz, le solaire thermique et les applications des pompes à chaleur pour remplacer le pétrole et le gaz.

Nous souhaiterions que vous acceptiez de recevoir les représentants de nos associations pour approfondir avec vous ces sujets extrêmement importants pour l'avenir de la France.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre sincère considération.

Pour le CRECEP de Bourgogne-Franche-Comté,

La présidente,



Marie-Christine CHANEZ

contact@crecep.org Tel : 06 92 06 55 97 – 06 31 32 25 71 – 06 09 49 05 23

Le vice-président,



Louis LANDROT